

Arthur SAINT-PIERRE

La Fédération Américaine du Travail

Son organisation, ses difficultés, ses progrès
et ses mérites ; ce qu'il faut en
penser au point de vue
moral et religieux.

D'après le rapport officiel de sa dernière convention,
(Seattle, novembre 1913).



MONTREAL :
SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE,
1075, RUE RACHEL.
1914.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

HN

31

E34

U. 30

1914

UN MOT D'INTRODUCTION

Pourquoi cette brochure sur la Fédération Américaine du Travail? Tout simplement parce que la Fédération exerce, dans les principaux centres ouvriers du Canada, une influence prépondérante, et que les Canadiens ont tout intérêt à connaître une association qui joue un rôle si important dans la vie économique et sociale de leur pays.

En 1912 (1), il y avait au Canada, 160,120 ouvriers syndiqués, répartis entre 1883 unions locales. 99 unions internationales se partageaient 1638 de ces unions locales, et un effectif total de 136,389 membres. Des 99 unions internationales, 82, représentant environ 93,000 travailleurs, étaient affiliées à la Fédération Américaine. C'est-à-dire que plus de 58 pour cent de tous nos ouvriers syndiqués (2) et plus de 70 pour cent des syndiqués internationaux étaient enrégimentés dans la Fédération.

Il suffit d'ajouter que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada s'inspire visiblement de la Fédération dans sa constitution, dans son programme de revendications et dans ses conventions annuelles, pour que l'utilité d'une étude comme celle que j'entreprends soit suffisamment démontrée.

(1) Les chiffres pour 1913 n'ont pas encore été publiés par le Ministère du Travail.

(2) Moins les membres des syndicats catholiques. On sait que soit ignorance ou sectarisme, le Ministère du Travail n'a accordé, jusqu'ici, aucune attention au mouvement d'organisation professionnelle catholique qui se développe dans la province de Québec.

Cette étude sera nécessairement incomplète. Ce n'est pas dans une brochure d'une trentaine de pages qu'il est possible de tout dire sur une convention qui dura 13 jours (du 10 au 22 novembre 1913) et dont le rapport officiel occupe plus de 400 pages de texte serré. Je devrai donc laisser de côté bien des choses importantes et ne m'attacher qu'aux plus essentielles.

Mais, s'il m'est impossible d'être complet, il m'est défendu d'être inexact, et je ne devrai rien laisser dans l'ombre de ce qui pourrait modifier, si peu que ce soit, ce que je jugerai à propos de mettre en lumière. En d'autres termes, ce qui devra ressortir du résumé, que je vais faire, du rapport officiel de sa dernière convention, c'est la physionomie, rudement brossée sans doute, mais fidèle et ressemblante quand même, de la Fédération Américaine du Travail.

Son Organisation.

La Fédération Américaine du Travail est constituée par des unions de métiers, *nationales* ou *internationales*, par des *unions fédérales*, et, enfin, par les *fédérations d'industrie, de ville ou d'Etat*, établies par les sections locales de ces diverses unions.

Le but de la fédération est :

“1o De favoriser la fondation d'unions locales de métiers “et leur groupement plus étroit en unions centrales dans “chaque ville, puis dans chaque état, territoire ou province, en “vue d'obtenir une législation plus conforme aux intérêts des “masses laborieuses.”

“2o De promouvoir l'établissement d'unions nationales ou “internationales, basées sur la reconnaissance de l'autonomie “de chaque métier ; et d'aider au développement de telles “associations.”

“3o D'établir des “départements”, composés des unions “nationales ou internationales, qui appartiennent à la même “industrie, et qui sont affiliées à la Fédération, lesquels “dé- “partements” seront gouvernés conformément aux statuts de “la Fédération.”

“4o De constituer une fédération américaine de toutes les “unions nationales et internationales, pour qu'elles s'assistent “mutuellement ; pour encourager la vente des marchandises “qui portent l'étiquette unioniste ; pour obtenir une législation

“conforme aux intérêts des travailleurs et pour influencer l’opinion publique, par des moyens pacifiques et légaux, en faveur du travail organisé.”

“50 De venir en aide à la presse ouvrière d’Amérique.” (1)

La Fédération est dirigée par la *Convention* annuelle des délégués des associations, qui lui sont affiliées, et par un *Conseil exécutif* élu, chaque année, par ces délégués. Le Conseil exécutif se compose : d’un président, huit vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

Les revenus de la Fédération lui sont fournis par ses sociétés affiliées. Les unions nationales ou internationales paient une taxe annuelle de neuf sous par membre. Les unions locales, affiliées directement à la Fédération, de même que les unions fédérales, paient une contribution de 20 sous par membre et par mois. (2) On s’explique la différence considérable qui existe entre la contribution payée par les unions nationales ou internationales, d’une part, et celles que doivent verser les unions locales et fédérales, d’autre part, quand on sait que la Fédération doit maintenir, pour le bénéfice exclusif de ces dernières, divers services — secours en cas de grève, par exemple — que les premières maintiennent à leurs frais.

Les fédérations de ville, appelées dans la constitution : *Corps centraux* (central bodies) et les fédérations d’Etat, paient une contribution fixe de \$10.00 par année.

Analysons un peu ces renseignements, vraiment trop sommaires.

A la base de la Fédération Américaine se trouvent les unions locales de métiers dont le groupement constitue soit l’union nationale, soit l’union internationale.

L’union nationale est celle dont toutes les sections existent

(1) Constitution de la Fédération, art. II.

(2) L’abonnement à l’organe officiel de la Fédération est compris dans cette contribution.

dans un même pays : les Etats-Unis, l'une quelconque de leurs colonies, le Canada ou le Mexique. L'union internationale, au contraire, peut compter des sections affiliées dans toutes les contrées dont je viens de faire l'énumération, et déborde toujours les frontières du pays où elle est établie.

Certaines unions locales s'affilient directement à la Fédération Américaine. Sauf erreur, elles agissent ainsi parce qu'il n'existe aucune union nationale ou internationale de leur métier, qui soit affiliée à la Fédération.

Les unions fédérales groupent les ouvriers de tous les métiers. Ces unions ne se fondent que là où l'organisation du travail n'est pas assez développée pour permettre l'établissement d'unions de métier.

La fédération de toutes les unions locales d'une ville, sans distinction de métier, constitue un corps central, généralement appelé Conseil Central des Métiers et du Travail de telle ville. Immédiatement au-dessus du Conseil Central vient la Fédération d'Etat, ou, pour le Canada, de province.

Les unions nationales et internationales, les unions locales directement affiliées, les unions fédérales, les fédérations de ville et d'Etat, constituent, nous l'avons vu, la Fédération Américaine du Travail. Toutes ces associations conservent, au sein de la Fédération, une autonomie très large.

La Fédération Américaine favorise énergiquement le groupement fédératif, à tous ses degrés, des unions locales : elle y voit un élément de force pour le mouvement dont elle a la direction. "Les unions nationales et internationales doivent donner instruction à leurs unions locales de s'affilier aux Conseils centraux, aux Départements et aux Fédérations d'Etat qui existent dans leur voisinage. La Fédération Américaine donnera les mêmes instructions aux unions fédérales et de métier sur lesquelles elle a juridiction." (1)

(1) Constitution de la Fédération, art. XI, section 2.

Les *départements* sont des organismes à qui l'on confie la direction d'une partie spéciale du mouvement d'ensemble de la Fédération. "Ils ont été organisés pour promouvoir les intérêts communs des métiers connexes et pour servir comme de "bureau de liquidation" des difficultés qui peuvent surgir entre eux." (1) Ils ont leurs officiers spéciaux, leurs conventions particulières et leurs ressources distinctes, mais ils fonctionnent sous l'autorité de la Fédération, représentée par sa convention annuelle et par son Conseil exécutif.

Les départements de la Fédération sont actuellement au nombre de cinq: le département des métiers du bâtiment, le département des métiers de la métallurgie, le département des étiquettes unionistes, le département des employés de chemins de fer et le département des mines.

Les noms de ces divers départements disent assez quels sont les intérêts particuliers qu'ils ont pour mission de promouvoir et de défendre.

"Les unions nationales et internationales, affiliées à la "Fédération Américaine du Travail, doivent s'affilier également à tel département, auquel elles sont éligibles. Cette "section ne s'applique pas au Département des Étiquettes "unionistes." (2) L'obligation de s'affilier à un département comporte l'obligation de le soutenir financièrement. C'est une contribution nouvelle qui vient s'ajouter à celle que les unions doivent payer à la Fédération.

En plus de ces cotisations régulières, les unions ont encore à payer diverses contributions spéciales qui grèvent lourdement leur budget. Le rapport du Trésorier de la Fédération pour 1913 mentionne 3 de ces contributions, prélevées, toutes trois, afin de donner à la Fédération les ressources nécessaires pour soutenir certains procès, dont il est parlé un peu longuement

(1) Rapport officiel de la convention de Seattle, p. 45.

(2) Constitution de la Fédération, art. XV, sec. 11.

au chapitre 2 de cette brochure. La première datait de 1910, elle était de deux sous par membre. La deuxième, un sou par membre, a été perçue l'année dernière. Ces deux contributions avaient été votées régulièrement par une convention; elles étaient obligatoires et entraînaient l'exclusion de toute union qui aurait refusé ou négligé de les payer. L'autre contribution spéciale était volontaire; elle consistait purement et simplement en un appel de la Fédération à la générosité des unions. Cet appel fut bien accueilli, et plusieurs milliers de piastres tombèrent dans la caisse de la Fédération.

Il n'en reste pas moins vrai que ces contributions spéciales, surtout quand elles sont obligatoires, sont généralement mal vues des unions qui, en dépit des cotisations élevées qu'elles exigent de leurs membres, ne jouissent pas, pour la plupart et tant s'en faut, d'une situation financière bien prospère. (1) Si ses dirigeants n'y prenaient garde, si toutes les demandes de contributions spéciales — faites, pour se tirer d'affaires, par des unions dans l'embarras — étaient accordées, la Fédération Américaine aurait bientôt vécu.

C'est dire que la question financière constitue l'une des plus graves difficultés que la Fédération ait à surmonter. Nous allons en voir deux autres dans le chapitre suivant.

(1) Voir à ce sujet dans l'organe officiel de la Fédération, *The American Federationist*, numéro de mars 1914, le discours prononcé par M. Samuel Gompers, devant la Convention des Mineurs, fin de janvier 1914.

Ses Difficultés.

La Fédération Américaine rencontre des difficultés multiples et considérables. Nous venons d'en voir une; il sera impossible, dans ce chapitre, d'en donner plus que deux autres exemples.

Mentionnons d'abord l'hostilité des trusts et des coalitions patronales; elle est incessante et formidable, et se manifeste de mille façons. Les poursuites intentées à certaines associations ouvrières, en vertu de la loi connue sous le nom de "Loi Sherman, contre les trusts" (Sherman Antitrusts Law) en fournissent une preuve typique, et menacent toute l'organisation du travail des États-Unis dans ses oeuvres vives.

La loi Sherman est venue en vigueur en juillet 1890. Voici son titre officiel: "An Act to protect Trade and Commerce against unlawful restraints and monopolies." Ses dispositions essentielles sont les suivantes:

Section I. — "Tout contrat et toute entente, sous forme de "trust ou autrement, et toute conspiration ayant pour but de "restreindre les échanges ou le commerce entre les divers États "ou avec les nations étrangères sont, par les présentes, déclarés "illégaux. Toute personne qui fera tel contrat ou qui sera par- "tie à telle entente ou conspiration, sera considérée comme cou- "pable de contravention et, sur preuve faite de sa culpabilité, "devra être punie d'une amende qui ne devra pas dépasser cinq "mille piastres, ou d'un emprisonnement qui ne devra pas "durer plus d'un an, ou des deux à la discrétion du Tribunal.

Section II. — “Toute personne qui monopolisera, ou tentera “de monopoliser, qui s’entendra ou qui conspirera avec une ou “plusieurs autres personnes, dans le but de monopoliser une “partie quelconque des échanges ou du commerce entre les “divers Etats ou avec les pays étrangers, sera considérée “comme coupable de contravention et, sur preuve faite de sa “culpabilité, devra être punie d’une amende qui ne devra pas “dépasser cinq mille piastres, ou d’un emprisonnement qui ne “devra pas durer plus qu’un an, ou des deux, à la discrétion “du Tribunal.

Section VII. — “Toute personne à qui il sera causé des “dommages relativement à ses affaires ou à ses propriétés, par “toute autre personne au moyen des procédés défendus ou dé- “clarés illégaux par la présente loi, pourra poursuivre pour tels “dommages, sans égard à la somme en litige, devant toute “Cour de circuit des Etats-Unis, dans le district où demeure “le défendeur, ou dans le district où on le trouve, et recevra “trois fois le montant des dommages à elle causés, plus les “frais du procès, y compris des honoraires raisonnables pour “ses avocats.” (1)

Voilà les principaux articles d’une loi apparemment dirigée contre les trusts — qui ne semblent guère en souffrir — et dont certains patrons ont tenté, non sans succès, de se faire une arme terrible contre le travail organisé. Je dis non sans succès car, en effet, les tribunaux leur ont donné gain de cause à diverses reprises.

C’est ainsi qu’en février 1908, se prononçant en dernier ressort dans un procès qui durait depuis 1903, (2) la Cour Suprême des Etats-Unis, considérant le travail comme une marchandise que les unions cherchent à monopoliser, jugeait

(1) *Report of the 28th Annual Convention of the American Federation of Labor*, (1908), pp. 18 et 19.

(2) La Compagnie Loewe, de Danbury, Conn., demanderesse, vs “Les Chapeliers Unis de l’Amérique du Nord”, défendeurs.

que les associations ouvrières sont soumises aux prescriptions de la loi Sherman et peuvent être poursuivies en vertu de cette loi.

Au lendemain de ce jugement la "Compagnie Loewe" intentait une poursuite à l'"Union des Chapeliers de l'Amérique du Nord", ou plutôt, à plus de 240 de ses membres. La cause a été portée de tribunal en tribunal, et n'est pas encore finie; mais le dernier jugement rendu, (au mois d'août 1912) condamnait les défendeurs à payer \$240,000.00 de dommages, et les frais, soit un total de plus de \$252,000.00. (1)

Il y a là une question de vie ou de mort pour les associations ouvrières, à qui l'on veut bien reconnaître le droit d'exister, pourvu qu'elles s'abstiennent de faire ce qui constitue leur principale raison d'être, à savoir: travailler à obtenir des salaires plus élevés, et, d'une façon générale, de meilleures conditions de travail pour leurs membres. La Fédération Américaine l'a si bien compris qu'elle s'est solidarisée avec l'Union des Chapeliers et supporte tous les frais de la lutte. De plus, elle mène une vigoureuse campagne pour faire amender la loi Sherman de façon à ce que les associations ouvrières ne puissent plus être inquiétées en vertu de cette loi.

De graves incidents sont venus compliquer ce conflit. Il faut mentionner la condamnation à la prison, pour mépris de cour, de MM. Samuel Gompers, président général de la Fédération Américaine, John Mitchell, ex-vice-président et Frank Morrisson, secrétaire. Il a été fait appel de ces condamnations et les condamnés n'ont pas encore payé d'amende, pas plus qu'ils ne sont allés en prison. Il n'en reste pas moins vrai que tous ces procès ont coûté à la Fédération Américaine, près ou plus de cent mille piastres, et ça n'est pas encore fini.

Quelle en sera, maintenant, l'issue? Evidemment il est

(1) *Report of the 33rd Convention of the American Federation of Labor*, (1913), pp. 75 et 76.

impossible de le dire avec certitude, mais il semble bien que toutes les cours, jusqu'à la plus haute, se prononceront contre la Fédération. D'un autre côté, l'administration du président Wilson est notoirement sympathique au travail organisé et amendera probablement la loi Sherman dans le sens indiqué par la Fédération.

A tout événement, la loi Sherman, contre les trusts, aura été une arme terrible entre les mains du Capital contre le travail organisé, et aura amené la Fédération Américaine, en particulier, bien près de sa perte.

Sans présenter le même caractère de gravité, les *disputes juridictionnelles*, qui s'élèvent continuellement au sein de la Fédération, ne laissent pas que de lui causer d'assez lourds ennuis.

Un exposé, aussi clair et aussi bref que possible, de ce qu'il faut entendre par dispute juridictionnelle ne sera peut-être pas inutile ici.

On sait qu'en principe, et d'une façon générale, les unions ouvrières américaines et canadiennes sont à base strictement professionnelle. Je veux dire qu'elles recrutent leurs membres parmi les ouvriers d'un seul métier. La ligne de démarcation entre deux métiers quelconques devient ainsi la ligne de démarcation entre les unions de ces deux métiers, et indique les limites au-delà desquelles cesse la juridiction respective de ces unions. On sait, également, que les principes unionistes s'opposent formellement à ce qu'un travail, qui, de sa nature, relève de tel métier, soit exécuté par les ouvriers d'un autre métier.

Seulement, il arrive souvent que la ligne de démarcation, entre deux métiers, n'est pas facile à tirer, et que certaines catégories de travailleurs peuvent aussi bien être classés dans un métier que dans un autre. Il arrive aussi, non moins souvent, que deux ouvrages de nature différente, relevant de deux métiers parfaitement distincts, s'exécutent, cependant, à

peu près de la même façon et, par suite, qu'un ouvrier capable de faire l'un de ces ouvrages est qualifié pour faire l'autre. Il arrive encore que les progrès de l'industrie, en jetant sur le marché, de nouveaux matériaux, en introduisant de nouvelles méthodes de travail, créent de toutes pièces un métier nouveau, et bouleversent les cadres traditionnels des métiers plus anciens. Il arrive, enfin, une foule d'autres circonstances, qu'il est impossible de rapporter ici, et qui viennent compliquer, jusqu'à la rendre à peu près inextricable, la question de la délimitation des frontières entre les unions.

De là naissent — l'ambition et la mauvaise foi aidant — des conflits multiples et pénibles : telle union veut enrégimenter certaine catégorie de travailleurs, qu'une autre union réclame pour elle-même ; telle autre union veut faire exécuter, exclusivement par ses membres, certains travaux qu'une seconde union veut réserver aux siens. La Fédération intervient, alors, pour les mettre d'accord, mais n'y réussit pas toujours. Parfois, l'union dont les exigences ont été trouvées déraisonnables, sort de la Fédération en faisant claquer les portes. Dans certains cas, au contraire, c'est la Fédération qui, pour faire respecter ses décisions, est obligée d'expulser quelque union récalcitrante.

Les socialistes, gens à esprit très simpliste, et qui forment une minorité importante dans la Fédération, (1) proposent

(1) Il y aurait un chapitre, que dis-je, tout un ouvrage, extrêmement intéressant, à écrire sous le titre : "*Le socialisme dans la Fédération Américaine*". Si je n'ai pas abordé ce sujet dans cette brochure, c'est parce qu'il m'était impossible de le traiter d'une manière suffisante, sans sortir du cadre que je m'étais assigné, à savoir : la convention de Seattle, pour faire une incursion à travers les compte-rendus des précédentes conventions de la Fédération et ses autres documents officiels. En effet, les socialistes, qui assistaient à la convention de Seattle, ont été d'une sagesse exceptionnelle et se sont abstenus de toute manifestation qui aurait permis de les compter. Ils ont même négligé de voter en faveur d'une résolution (n° 149), proposée par le délégué de l'Union Internationale des Pressiers, qui

un moyen radical de faire cesser les difficultés qui s'élèvent entre les unions de métiers : c'est de supprimer toutes ces unions et de les remplacer par une seule grande association, dans laquelle entreraient tous les travailleurs, sans distinction d'occupation. (1) C'est à peu près aussi intelligent que si l'on conseillait à un homme qui se plaindrait d'avoir mal à la tête, de se la faire couper.

Plus sérieux et plus pratiques, les dirigeants de la Fédération, tout en maintenant à la base de leur organisation la distinction nécessaire et, somme toute, bienfaisante des mé-

demandait à la Fédération Américaine de fonder un grand parti politique, après entente, en particulier, avec le parti socialiste. Cette résolution ne réunit que quinze voix, ce qui est loin de représenter la force réelle des socialistes à la convention de Seattle, et ce qui leur a valu une cinglante apostrophe de M. Samuel Gompers, dans le numéro de février de l'*American Federationist*.

On peut se faire une idée de l'importance de l'élément socialiste dans la Fédération par les deux faits suivants :

1° Les unions de mineurs, qui ont de 400,000 à 500,000 membres, qui constituent, par conséquent, le quart de la Fédération, sont acquises au socialisme ;

2° A la convention de 1912, de la Fédération Américaine, le candidat à la présidence, opposé par les socialistes à M. Samuel Gompers, réunit près du tiers des voix : 5,073 contre 11,974. (Voir le rapport officiel de la convention de 1912, de la Fédération Américaine du Travail, p. 374.)

De ce que je viens de dire il ne faudrait pas conclure que le rapport de la convention de Seattle, que je me borne à analyser ici, ne contient aucune trace de socialisme, sauf la motion dont il vient d'être question et que les délégués ont repoussé : ce serait se tromper beaucoup. La vérité est que, presque tous les discours prononcés à cette convention, et plusieurs des résolutions, qui y ont été adoptées, offrent un relent, plus ou moins accusé, de socialisme. Malgré cela, encore une fois, pour traiter d'une façon convenable la question du socialisme dans la Fédération, il me fallait beaucoup plus de matière que sa dernière convention ne pouvait m'en fournir et c'est pourquoi je me suis abstenu.

(1) Voir dans *Questions et Oeuvres sociales de Chez Nous*, (en vente à l'Ecole Sociale Populaire, 80 sous franco,) le chapitre intitulé : "L'Unionisme industriel".

tiers, multiplient les précautions et les rouages pour adoucir les frottements et les chocs inévitables.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que l'une des attributions principales des départements, c'est d'agir comme conseil de conciliation pour le règlement des conflits qui s'élèvent entre unions. Les organisateurs de la Fédération, son Conseil exécutif et un comité spécial, nommé à chaque convention annuelle, s'emploient aussi à la solution de ces difficultés. Le Comité, nommé à la Convention de Seattle, a eu à s'occuper de plus de vingt-cinq cas.

Voici, pour finir ce chapitre, un exemple typique de dispute juridictionnelle.

La Fraternité des Peintres, Décorateurs et Tapissiers d'Amérique a soumis, à la convention de Seattle, la résolution suivante:

“Considérant que des membres de l'Union locale, no 27
“(vitriers) de la Fraternité des Peintres, Décorateurs et Tapissiers d'Amérique, travaillant à l'édifice de la Banque Continentale et à d'autres édifices, actuellement en construction, dans la ville de Chicago, ont dû se mettre en grève, parce qu'on utilisait dans la “finition”, des moulures préparées par des ouvriers non unionistes;

“Considérant que des membres de l'union locale de Chicago, de l'Union Internationale des Travailleurs en Verre, agissant comme briseurs de grève (1), ont accepté de poser les vitres des dits édifices, quand ce travail tombe sous la juridiction de la Fraternité des Peintres, Décorateurs et Tapissiers, telle que définie par le Conseil exécutif de la Fédération Américaine du Travail, en 1903, laquelle définition a été confirmée par le Conseil exécutif, en 1913;

“Qu'il soit résolu: Que cette convention invite la Fédération

(1) Le cas n'est pas exceptionnel: dans le seul rapport de la convention de Seattle, il en est rapporté plusieurs autres.

“Américaine du Travail à donner instruction à son Conseil exécutif, de prier l’Union Internationale des Travailleurs en Verre d’ordonner à son union locale de Chicago de retirer immédiatement de l’ouvrage ceux de ses membres, qui travaillent aux édifices susdits, et de cesser immédiatement ces procédés répréhensibles;

“Qu’il soit de plus résolu que, advenant le cas où l’Union Internationale des Travailleurs en Verre, refuserait ou négligerait de se conformer à ces instructions, avant dix jours, sa charte lui soit enlevée.” (1)

Cette motion fut renvoyée, pour y être étudiée, au Comité d’arbitrage (Committee on Adjustment) qui fit accepter par les deux unions intéressées, un arrangement que la convention ratifia. Cet arrangement définissait, d’une façon plus précise, le travail qui tombait sous la juridiction respective de l’Union des Peintres et de l’Union des Travailleurs en Verre, obligeait cette dernière à retirer de l’ouvrage, pas plus tard que le 22 novembre, (le Comité faisait rapport le 20) ceux de ses membres qui avaient remplacé les peintres grévistes. De plus, les deux unions s’engageaient à soumettre à un bureau d’arbitrage, dont le Comité déterminait la composition, toutes les difficultés qui pourraient s’élever entre elles à l’avenir. (2)

(1) Rapport officiel de la convention de Seattle, p. 187.

(2) Rapport officiel, pp. 330-331.

Ses Progrès et ses Mérites.

La "Fédération Américaine" s'est organisée en 1881, avec un peu moins de 50,000 membres. En 1890, elle avait déjà plus de 200,000 membres, et en 1900, elle dépassait le demi-million. Suivirent quelques années de succès inouïs: par sauts et par bonds, la Fédération atteignit, en 1904, le chiffre de 1,650,000 membres. Deux ans après, elle n'en avait plus que 1,450,000. Elle se releva un peu en 1907 et en 1908, pour retomber à peu près au même chiffre en 1909. Depuis, ses succès ont été constants: peu marqués de 1909 à 1910, considérables de 1910 à 1911, insignifiants de 1911 à 1912 et très importants de 1912 à 1913, où le chiffre de 2,000,000 fut pratiquement dépassé.

Pour comprendre les variations considérables qui se produisent parfois, d'une année à l'autre, dans le chiffre des membres de la Fédération, il faut se rendre compte que celle-ci n'est pas un groupement d'individus, mais de sociétés autonomes, qui se joignent à elle, ou s'en séparent, à leur volonté. Plusieurs de ces sociétés ont au delà de cent mille membres, les unions de mineurs en ont plus de quatre cent mille. Il est évident que lorsque, dans une seule année, deux ou trois de ces associations se détachent de la Fédération, comme le fait se produit quelques fois, le trou ainsi creusé dans ses rangs est formidable. D'un autre côté, quand la Fédération s'est fondée, une foule d'unions ouvrières existaient, qui n'ont pas jugé à propos de se joindre à elle; d'autres se sont fondées,

depuis, en dehors d'elle. Ces unions indépendantes ont continué à vivre et à grandir tout comme celles qui étaient fédérées; et quand, maintenant, une vingtaine d'entre elles s'affilient à la Fédération, comme le fait s'est produit en 1903, on conçoit que le nombre de ses adhérents monte d'une façon apparemment prodigieuse.

Une conclusion pratique à tirer des considérations qui précèdent, c'est que les développements de la Fédération ne sont pas un indice qui permette de juger avec exactitude des développements de l'organisation du travail en Amérique, puisqu'en s'affiliant des unions déjà existantes, la Fédération peut augmenter de 25 pour cent ou plus le nombre de ses membres, sans que, théoriquement, un seul ouvrier nouveau se soit inscrit sur les listes d'une association ouvrière. Il est juste d'ajouter, cependant, qu'en pratique, les progrès de la Fédération ne sont pas toujours, ni surtout exclusivement, dûs à l'affiliation de nouvelles sociétés. Il arrive, parfois, et même généralement, que le recrutement fait par les sociétés déjà affiliées, est la cause principale de ces progrès. Quoi qu'il en soit, on peut poser, en principe, que tout recul extraordinaire, subi par la Fédération, et toute avance vraiment remarquable qu'elle peut faire, sont dûs à l'affiliation ou au retrait, suivant le cas, d'une ou de plusieurs unions puissantes.

Les 2,000,000 de membres, en chiffres ronds, que comptait la Fédération Américaine, au 30 septembre 1913, étaient répartis entre 20,705 unions locales. 20,046 de ces unions locales étaient affiliées à 111 unions nationales ou internationales; les 659 autres, en grande partie des unions dites "fédérales", étaient affiliées, directement, à la Fédération Américaine. Toutes ces unions avaient constitué 621 fédérations de ville et 42 fédérations d'Etat, plus 317 départements locaux, affiliés aux cinq départements dont il a été

question au chapitre précédent. Il va sans dire que les départements locaux sont, en petit, l'exacte reproduction des départements généraux auxquels ils sont affiliés, et qu'ils ont, dans les limites de leur territoire, ville ou Etat, exactement les mêmes attributions que ces derniers dans un domaine plus vaste.

Le budget de la Fédération a grandi avec la Fédération et même, comme hélas! tous les budgets, plus rapidement qu'elle. En 1881, ses recettes étaient de \$174.00 et ses dépenses de \$154.00. En 1890, les recettes étaient montées à \$23,849.74 et les dépenses à \$21,070.57. En 1900, les recettes furent de \$71,125.82 et les dépenses de \$68,373.39. Vinrent les années d'abondance, et les revenus de la Fédération grimperent, en 1903, à \$247,802.96, chiffre qu'ils n'ont pas atteint depuis. Les dépenses, cette année-là, ne furent que de \$196,015.57, ce qui permit à la Fédération d'enregistrer le plus gros surplus dont son histoire fasse mention, soit près de \$52,000.00. Le plus gros déficit s'est produit en 1912, quand, les recettes ne s'élevant qu'à \$207,375.60, les dépenses ont été de \$277,479.23, soit un déficit de plus de \$70,000.00. En 1913, les recettes ont été de \$244,292.04, et les dépenses de \$258,702.92, laissant encore un déficit de plus de \$14,000.00. Ces déficits, et d'autres encore, ont été payés à même les surplus accumulés durant les années plus prospères, et au 30 septembre 1913, la Fédération avait encore en caisse un total de \$105,063.05. Sa situation financière, malgré les points noirs que nous avons vus plus haut, semble donc assez satisfaisante.

La Fédération a commencé, en mars 1894, la publication d'une revue mensuelle, *The American Federationist*. M. Samuel Gompers, président de la Fédération, est le directeur, et le principal, sinon l'unique rédacteur de cette revue, qui ne manque pourtant pas d'intérêt.

Par ses nombreux propagandistes, la Fédération a aidé les unions à se développer, et parfois à naître. En les groupant elle leur a donné plus d'autorité et de prestige, et leur action, tant auprès des pouvoirs publics qu'auprès de la classe patronale, s'en est trouvée plus forte, plus efficace. Si bien que, s'il est ridicule de prétendre, comme le font certains de ses admirateurs, que tout le mérite de l'amélioration constante, qui s'est produite dans la situation matérielle de la classe laborieuse aux Etats-Unis, lui appartient; s'il est même impossible de dire, avec exactitude, dans quelle mesure elle a contribué à cette amélioration, il serait puéril de nier qu'elle en a été l'un des agents principaux et les plus puissants.

Le Point de vue Religieux.

En tête du Rapport Officiel de sa convention générale, la Fédération Américaine du Travail publie chaque année le texte de la constitution, amendée jusqu'à date, qui devra la régir durant l'année qui vient. C'est ainsi qu'on trouve aux premières pages du rapport officiel de la convention de Seattle (1913), la constitution de la Fédération pour l'année 1914.

Or, sur le sujet qui nous intéresse ici, cette constitution ne contient pas un mot; nulle part la question religieuse n'y est mentionnée, aucune allusion n'y est faite, ni directement ni indirectement. D'où il ressort que, en autant du moins que sa constitution est concernée, la question religieuse n'existe pas pour la Fédération.

Faut-il en conclure que la Fédération Américaine du Travail a résolu pour son compte, l'insoluble problème de séparer complètement ces deux questions essentiellement inséparables: la question sociale et la question religieuse? Evidemment non.

Est-ce à dire, du moins, que la Fédération a accompli ce tour de force d'observer si parfaitement la neutralité religieuse qu'il soit impossible de rien trouver en elle qui soit de nature à froisser ou même à affaiblir les convictions religieuses d'aucun de ses membres? Non encore, et je crois pouvoir le prouver au-delà de toute contestation.

Remarquons d'abord que la neutralité affichée par la Fédération est elle-même absolument inadmissible pour des catholiques.

Qu'est-ce en effet qu'une association professionnelle du

genre de la Fédération ? C'est sans doute une oeuvre qui a pour but d'améliorer la situation matérielle des travailleurs, mais c'est beaucoup plus que cela. Écoutons Léon XIII : Il faut "organiser et gouverner les corporations de façon à ce "qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens "propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et "la plus courte, le but qu'il se propose et qui consiste dans "l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de "l'esprit, de la fortune.

"Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet "principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; "c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie de "ces sociétés." (*Rerum Novarum*).

Écoutons maintenant quelques voix autorisées dans la Fédération Américaine, leur définition d'une association ouvrière ne diffère pas autant qu'on pourrait le croire de celle de Léon XIII. Je traduis en suivant d'aussi près que possible le texte anglais, aimant mieux manquer à la langue française que de trahir la pensée de ceux dont j'invoque le témoignage. (1)

"La Fédération Américaine du Travail est un corps progressif. Ses visées et ses efforts tendent tous dans une même "direction : le surélèvement de l'humanité au point de vue "le plus large. Quoique ses manifestations les plus familières "concernent l'avantage matériel des travailleurs d'Amérique, "organisés ou non, cependant elle a une conception plus large, "plus haute, plus noble de ses fonctions, de son champ "d'action, de ses "opportunités" et, considérée sous un aspect "idéaliste, elle offre au regard du critique et de l'historien

(1) Cette remarque s'applique à toutes les traductions que l'on a trouvé ou que l'on trouvera au cours de cette brochure.

“une série de réalisations qui provoquent l’admiration de
“tous.” (1)

Voici quelques paroles de M. Samuel Gompers, président
général de la Fédération Américaine :

“Le mouvement ouvrier a pour but l’abolition du mal et
“de l’injustice ; l’obtention du droit et de la justice ; l’amé-
“lioration matérielle, morale et sociale des travailleurs.”

Il est donc impossible de le contester : une association
professionnelle ne limite pas son action aux intérêts matériels
de ses membres, mais elle envahit nécessairement le domaine
de la morale. Et c’est ici qu’elle rencontre l’Eglise catho-
lique qui, ayant reçu, seule, de son divin fondateur la mission
de diriger et de sanctifier les âmes, ne peut pas abdiquer
cette mission, ni permettre à une autre institution, de quelque
nature qu’elle soit, de l’exercer en tout ou en partie à sa place.
D’où il suit que toute personne ou toute association, qui
prétend exercer une part d’influence sur les consciences catho-
liques doit agir sous la direction de l’Eglise, sinon il se
produira inévitablement des circonstances où les directions
données seront contradictoires et de douloureux conflits ne
manqueront pas de se produire.

Je trouve précisément dans le Rapport que j’ai entrepris
d’analyser, un exemple frappant du danger que je viens de
signaler.

S’il est une question sur laquelle les directions de l’Eglise
sont claires et impératives, c’est bien la question de l’édu-
cation. Toujours et dans tous les pays l’Eglise rappelle
incessamment aux parents catholiques le devoir grave qui
leur incombe de faire instruire leurs enfants par des maîtres

(1) Rapport officiel de la convention de Seattle, p. 291.
Extrait du rapport d’un comité spécial chargé d’étudier le rap-
port annuel de l’Exécutif de la Fédération. La convention a
ratifié le rapport de ce comité spécial, reconnaissant ainsi qu’il
traduisait fidèlement l’esprit de la Fédération.

catholiques, avec des livres approuvés par elle et dans des écoles soumises à sa surveillance. La Fédération Américaine, elle, demande des écoles d'Etat neutres et obligatoires (1) et l'uniformité absolue des livres scolaires, livres dont elle confie exclusivement le choix à l'Etat. (2)

Se peut-il imaginer sur un point plus fondamental, directions plus contradictoires ?

Et que devient ici le respect des convictions des membres catholiques de la Fédération, obligés, comme unionistes, de demander la permanence et l'extension d'un système scolaire que leur conscience leur ordonne de combattre parce que l'irréligion, le socialisme et l'immoralité l'envahissent de toutes parts. (3)

On voit par ce seul exemple — et il serait facile d'en donner bien d'autres (4) — ce que vaut la neutralité affichée par la Fédération, et que les convictions les plus chères des catholiques peuvent être, sont de fait, ignorées ou méprisées par la puissante organisation américaine.

Mais alors, le discours de Mgr Carroll ? J'y arrive. Il fut incontestablement au point de vue des préoccupations qui sont les nôtres dans ce chapitre, l'incident principal de la Con-

(1) Tract intitulé : *American Federation of Labor, A few of its Declarations.*

(2) Rapport officiel du Congrès de Seattle, p. 266.

(3) L'enseignement de l'Eugénisme est, paraît-il, très répandu dans les écoles publiques des Etats-Unis. Les leçons données sur ce sujet sont tellement immorales que le service postal a refusé d'en transporter des copies dactylographiées. Voir *The Live Issue*, 31 janvier 1914 (abonnement 50 sous, 354, Fourth Ave., New-York). Aussi *Socialism in the schools*, par Bird S. Coler, 445, 55th St., Brooklyn ; prix : 10 sous.

(4) La Fédération Américaine a fait imprimer, il y a quelques années, et distribue encore une brochure intitulée : *Philosophy of Trade Unions*, où le matérialisme le plus grossier et l'anticléricalisme le plus cynique s'étalent à toutes les pages. Dans cette brochure, la neutralité religieuse consiste à insulter toutes les religions, et la religion catholique plus que toutes les autres. Voici un extrait de cet ignoble pamphlet : " Nous avons eu des

vention de Seattle. Comme par ailleurs, les dirigeants du mouvement ouvrier international dans la province de Québec l'ont exploité largement, il faut en rechercher avec soin la signification exacte et la portée.

S. G. Mgr John J. Carroll, évêque de Héléna, Montana, représentait à Seattle, en qualité de "délégué fraternel", la Fédération américaine des sociétés catholiques.

L'ensemble de son discours, qui occupe dans le rapport officiel, quatre grandes pages de texte serré, n'est qu'un long et vigoureux commentaire de cette pensée que l'Eglise et l'Unionisme ouvrier, ayant à coeur, tous deux, le mieux être des travailleurs, doivent marcher la main dans la main. C'est ce qu'il exprimait dans ces termes, en concluant :

"L'Eglise voudrait voir les unions tellement imprégnées de principes religieux que les difficultés qui s'élèvent entre le capital et le travail seraient facilement résolues : qu'il y aurait équivalence de services rendus (that there would be give and take); que la paix industrielle règnerait; qu'au lieu d'être des instruments de guerre industrielle, les unions seraient un moyen de résoudre les problèmes de l'heure; qu'elles procureraient à l'ouvrier une protection pour lui-même, l'instruction pour lui-même et pour ses enfants, et les moyens d'établir ces industries coopératives si bienfaisantes dans d'autres pays, pour les travailleurs.

philosophies de religion... à la tonne, mais elles ne nous concernent plus, nous sentons qu'elles sont "back numbers" — des almanachs d'années passées — dans ce monde d'actives relations. Les questions qu'elles proposent ne nous touchent pas; elles semblent convenir à une autre atmosphère que celle de l'usine. Notre au-delà est, sans aucun doute, aussi important que le présent... quand nous y arriverons; mais à l'heure actuelle, c'est le fait prosaïque "du pain et du beurre" qui est notre grande affaire. "Le Christ et une croute" peuvent donner le bonheur, mais... nous n'en avons pas le désir ardent. Nous mettons toutes ces études sur le rayon le plus élevé de notre bibliothèque, où elles restent sous la poussière... Leur jour semble passé."

“Avec la religion et l’unionisme travaillant la main dans la main, le vingtième siècle nous donnerait une ère plus brillante pour l’humanité et pour Dieu.” (1)

Naturellement les partisans de l’unionisme neutre, voulant utiliser le discours de Mgr Carroll, en ont laissé dans l’ombre la partie fondamentale, qui contredit formellement leur thèse. Ils ont détaché de ce discours : un compliment à l’adresse de la Fédération Américaine sur son influence bienfaisante en matière de législation sociale, compliment que l’on peut endosser, sauf réserves ; une rebuffade bien méritée à l’adresse des adversaires quand même de toute association professionnelle ouvrière, de quelque nature qu’elle soit ; une approbation entière de tout ce qu’il y a d’essentiel dans l’unionisme moderne, et il reste à savoir ce que l’on veut dire par “l’essentiel de l’unionisme moderne” ; et enfin quelques phrases assez étonnantes à propos des syndicats confessionnels. C’est ce dernier point qu’il nous reste à examiner avant de conclure.

M. G. W. Perkins, délégué de la Fédération Américaine du Travail au Congrès des unions ouvrières du monde entier, tenu à Zurich, Suisse, en septembre 1913, avait fait rapport de sa mission au congrès de Seattle. A propos des associations ouvrières et catholiques dont il avait constaté l’existence dans presque tous les pays d’Europe, il s’était exprimé dans les termes suivants :

“Sans vouloir en aucune façon discuter l’existence des “unions dites “chrétiennes”, ni être considéré comme approuvant ces unions, je dois dire que, le fait que les autres unions ont été dans le passé et sont encore acquises au socialisme et opposées à l’Eglise, fournit à ces unions et à leurs membres “une excuse pour s’être organisés ainsi.” (2)

(1) Rapport officiel, p. 210.

(2) Rapport officiel, p. 314.

Commentant ces paroles de M. Perkins, Mgr Carroll aurait dit :

“J’espère que le jour ne viendra jamais où il sera nécessaire de diviser les rangs du travail aux Etats-Unis. Il serait antiaméricain de le tenter, aussi bien qu’antireligieux.

.....
“Pourquoi (alors) diviserions-nous nos unions à propos de questions religieuses ? Une telle entreprise serait anti-américaine et devrait être condamnée par la Fédération Américaine du Travail.

“Espérons qu’il sera remédié au mal signalé par M. Perkins, en autant que la Fédération y peut quelque chose, à la prochaine convention internationale.” (1)

Prises à la lettre ces paroles voudraient dire que Mgr Carroll condamne absolument et sans restriction la fondation d’associations professionnelles catholiques, et qu’il considère l’existence de ces associations comme un mal qu’il faut combattre partout. Je ne crois pas cependant que telle soit sa pensée, puisque, quelques instants plus tôt, il mettait ses auditeurs en garde contre l’adoption par leurs unions, de principes subversifs en matière d’économie politique et sociale, qui obligeraient l’Eglise à les combattre. De plus, une telle attitude serait en contradiction évidente avec les directions de Pie X et de l’Episcopat des pays sus-mentionnés, lesquelles directions poussent vigoureusement à l’organisation professionnelle catholique. Enfin, il serait étonnant qu’un évêque fût allé plus loin dans cette voie, que la Convention elle-même. Celle-ci, sollicitée par une motion régulière de faire une enquête sur la question de l’organisation ouvrière catholique dans les pays d’Europe, pressée par une autre motion régulière de condamner formellement les unions confessionnelles, s’est prononcée à une forte majorité contre ces deux résolutions, en se basant

(1) Rapport officiel, p. 209.

sur le principe que le mouvement ouvrier dans les divers pays est autonome, et que la Fédération Américaine n'a pas à intervenir dans les affaires des autres. (1)

Il semble donc évident que Mgr Carroll n'a voulu se prononcer que sur l'opportunité d'introduire des démarcations religieuses dans le mouvement ouvrier américain, trouvant apparemment que, en autant que les Etats-Unis sont concernés, la Fédération Américaine du Travail au point de vue catholique, offre des garanties suffisantes. C'est là une question qui relève de l'Episcopat américain, et sur laquelle il ne m'appartient pas de me prononcer.

Mais puisque la question se pose dans la province de Québec et puisqu'on invoque contre nous le témoignage de Mgr Carroll, j'ai le devoir de rappeler ici deux principes et deux faits qui pourront servir de conclusions à ce chapitre.

Le premier principe que je désire rappeler est celui-ci: "Il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'association confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques, certes, et, en outre, dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins divers des associés." (2)

Et voici le second: l'évêque dans son diocèse est le seul juge de l'opportunité ou de l'inopportunité d'établir des associations ouvrières catholiques.

Voici maintenant les faits:

La Fédération Américaine du Travail n'a aucun des caractères d'une association confessionnelle catholique.

Les évêques de la province de Québec, ceux du moins dans les diocèses de qui l'industrie a pris quelque développement, ont manifesté d'une façon non équivoque leur désir de voir se

(1) Rapport officiel, p. 314.

(2) Pie X: Encyclique "Singulari quâdam", p. 23 de l'édition de l'Ecole Sociale Populaire.

développer chez nous un mouvement d'organisation ouvrière catholique.

La conclusion qui se dégage de ces faits et de ces principes, c'est que la Fédération Américaine ne répond pas, au point de vue religieux, aux besoins de la province de Québec.

CONCLUSION

Au terme de cette brève étude, la Fédération Américaine nous apparaît comme un organisme puissant, très bien imaginé, mais, par la force même des choses, exrêmement compliqué, et qui ne peut fonctionner sans frottements et sans heurts. Les frottements sont-ils assez rudes, les heurts assez violents pour détraquer un jour toute la machine, c'est le secret de l'avenir.

En attendant, et si nous l'envisageons au point de vue exclusivement matériel, il est incontestable que la Fédération rend de très grands services aux travailleurs. Mais elle présente de graves dangers, même au point de vue matériel, par les germes de socialisme qu'elle laisse se développer librement dans son sein. (1) Jugée du point de vue moral et religieux, elle ne mérite en aucune façon la sympathie et l'encouragement des ouvriers catholiques.

(1) Voir la note 4, page 26 de cette brochure.

LIVRES NOUVEAUX

QUESTIONS ET OEUVRES SOCIALES DE CHEZ NOUS, par *M. Arthur Saint-Pierre*, Secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire. Beau volume, in-seize, de 264. Prix : 75 sous ; franco : 80 sous. Envoi gratis, sur demande, de la Table analytique des Matières et de la Lettre-préface de S. G. Mgr Gauthier.

MANUEL DE SOCIOLOGIE CATHOLIQUE, d'après les documents pontificaux ; à l'usage des Séminaires et des Cercles d'études ; par *M. le Chanoine P. Poey*. Prix : \$1.00 ; franco : \$1.10.

ANNEE SOCIALE INTERNATIONALE 1913-1914. Beau volume, grand in-8° de 1240 pages. Prix : \$2.25 ; franco : \$2.50.

Nous attirons aussi votre attention sur les livres suivants :

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES EN BELGIQUE, par *Max Turmann*. In-seize de 435 pages. Prix : 80 sous ; franco 85 sous.

MA VOCATION SOCIALE, par *M. le Comte de Mun*. In-seize de 255 pages. Edition de propagande. Prix : 25 sous ; franco : 30 sous.

PETIT MANUEL D'ETUDES SOCIALES, par le *R. P. Rutten, O.P.*, Secrétaire général des Syndicats Chrétiens de Belgique. In-seize de 170 pages, relié en toile. Prix : 50 sous ; franco : 55 sous.

MANUEL PRATIQUE D'ACTION RELIGIEUSE. Beau volume in-8° relié, de 800 pages. Prix : \$1.25 ; franco : \$1.40. Envoi gratis, sur demande, de la Préface et de la Table des Matières.